

Régime d'assurances - APTS (SSQ) à l'intention des nouveaux employés du CISSS de Lanaudière

Régimes	Obligatoire	Facultatif	Spécificité s'il y a lieu
<p>Régime d'assurance maladie (médicament)</p>	<p>Oui, ceux inscrit avec la RAMQ.</p> <p>Si vous choisissez le régime maladie intermédiaire ou supérieur, vous devez maintenir cette participation pendant au moins 24 mois avant de diminuer votre régime</p> <p><u>À l'exception</u> si déjà couvert par un(e) conjoint(e), un parent ou un autre employeur. Preuve requis et formulaire.</p> <p>**Les preuves acceptées sont : la carte d'assurance ou le plan de protection. Svp nous indiqué le lien que vous avez avec l'assuré principal.</p>		<p>Vous devez assurer vos personnes à charge si ces derniers sont assurés avec la RAMQ.</p> <p>Protections :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Individuelle (vous uniquement) 2. Monoparentale (vous et vos enfant(s), aucun conjoint(e)) 3. Couple (vous et votre conjoint(e)) 4. Familiale (vous, votre conjoint(e) et vos enfant(s)).
<p>Régime d'assurance dentaire</p>		<p>Oui, cette protection est facultative (participation non obligatoire) pour tout le monde.</p> <p>Par contre, si vous choisissez d'adhérer à cette couverture, vous ne pourrez pas la retirer avant le délai déterminé par l'assureur. Actuellement ce délai est</p>	<p>Si vous détenez un régime familial pour l'assurance maladie, vous pouvez prendre un régime d'assurance dentaire différent (par exemple dentaire individuel).</p>

Régime d'assurances - APTS (SSQ) à l'intention des nouveaux employés du CISSS de Lanaudière

		établi à 48 mois suivant la date d'adhésion.	
<p>Régime d'assurance complémentaire</p> <p>Assurance vie de base de la personne adhérente et l'assurance salaire de longue durée.</p>	<p>Oui, le régime d'assurance salaire de longue durée est obligatoire pour tout le monde, et ce, même si vous détenez une autre couverture d'assurance similaire d'un parent, d'un(e) conjoint(e) ou d'un autre Employeur.</p> <p>Oui, le régime d'assurance vie est obligatoire, à l'exception si vous détenez une protection d'assurance-vie personnelle de plus de 25 000 \$ et que vous remplissez le formulaire de droit de renonciation (<i>Intitulé A – Demande de renonciation dans le courriel</i>) avec votre preuve d'assurance. Preuve requise et formulaire.</p>		
<p>Régime d'assurance complémentaire</p> <p>Assurance vie de la personne conjointe et des enfants à charge (PAC)</p>	<p>Oui, à l'<u>exception</u> des personnes détenant un régime médicament avec le statut individuel.</p> <p>Fonctionne selon le nombre d'enfant à charge sous le régime d'assurance maladie et d'un(e) seul(e) conjoint(e)</p>		

Régime d'assurances - APTS (SSQ) à l'intention des nouveaux employés du CISSS de Lanaudière

<p>Régime d'assurance complémentaire</p> <p>Assurance vie additionnelle de la personne adhérente et Assurance vie additionnelle de la personne conjointe</p>		<p>Oui, ces protections sont facultatives (participation non obligatoire) pour tout le monde.</p> <p>Par contre, si vous choisissez d'adhérer à ces couvertures, vous devez inscrire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adhérent : le nombre de fois le salaire annuel brut désiré : 1, 2 ou 3 fois - Personne conjointe : le nombre de tranches de 10 000 \$: 1 à 10 tranches. 	

Veuillez noter que l'information contenue dans ce tableau vise à vous aider à remplir adéquatement les différents formulaires. Ainsi, celui-ci ne remplace aucunement les feuillets explicatifs de votre compagnie d'assureurs.

Régime d'assurances - APTS (SSQ) à l'intention des nouveaux employés du CISSS de Lanaudière

Nous vous informons que ce document est utilisé uniquement lors de votre embauche. Un second formulaire explicatif est disponible pour tout changement en cours d'emploi. Votre personne-ressource responsable de votre dossier d'assurance sera également différente, référez-vous à notre Qui fait quoi pour connaître votre personne dédiée.